

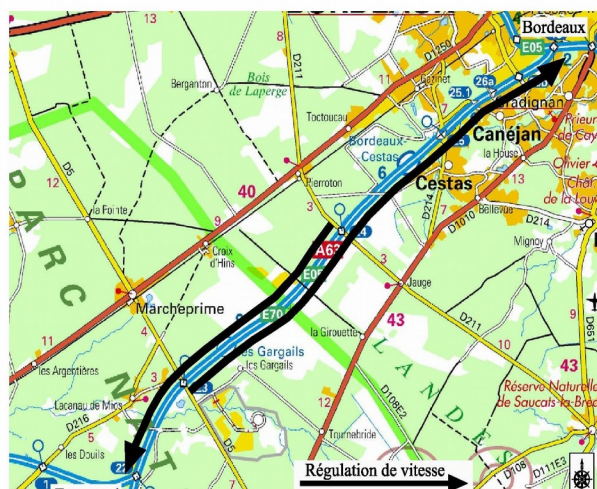
## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Mise en place du dispositif de régulation dynamique des vitesses sur l'A63 au sud de Bordeaux

L'État, Bordeaux-Métropole et le Conseil départemental de la Gironde se sont accordés, dès 2013, dans le cadre de l'opération « ALIENOR » pour améliorer l'information routière et optimiser l'écoulement du trafic sur la rocade de Bordeaux et ses axes pénétrants.

Dans ce cadre, la direction interdépartementale des routes Atlantique a réalisé fin 2016 l'équipement de tous les axes pénétrants en panneaux d'information « temps réel » sur les conditions de circulation de la rocade.

L'A63 sera dotée progressivement, dans le courant de la semaine du **21 au 25 août 2017**, d'un dispositif de régulation dynamique des vitesses visant à optimiser la capacité d'écoulement du trafic aux heures les plus chargées :



- dans le sens nord-sud, **entre l'échangeur 24 (Pierroton) et l'A660**
- Dans le sens sud-nord, **entre l'A660 et la rocade bordelaise**

La régulation dynamique des vitesses consiste à adapter les vitesses réglementaires aux conditions de trafic de manière à maintenir le plus longtemps possible un débit proche de la capacité maximale des voies :

- en homogénéisant le trafic par la réduction du différentiel de vitesses entre véhicules ;
- en favorisant ainsi une utilisation optimale des deux voies de circulation.

Les effets de la régulation dynamique des vitesses permettent :

- de retarder et réduire l'apparition des congestions ;
- de mieux maîtriser les temps de parcours notamment aux heures de pointe ;
- d'améliorer la sécurité des usagers en limitant le nombre d'accidents/incidents, notamment dus aux changements de files et à la circulation « en accordéon » ;
- de diminuer les effets polluants du trafic sur l'environnement.

(Voir document en annexe)

#### Contact Presse :

Préfecture de la Gironde - Bureau de la Communication Interministérielle -  
Tél. : 05 56 90 60 18 - Fax : 05 56 90 60 30 - [pref-communication@gironde.gouv.fr](mailto:pref-communication@gironde.gouv.fr) - Sophie BILLA - Tél. : 06 07 62 05 99  
DIR Atlantique - [DIR-Atlantique@developpement-durable.gouv.fr](mailto:DIR-Atlantique@developpement-durable.gouv.fr)

## Comment fonctionne la régulation dynamique des vitesses ?

### Activation de la régulation

Les données de trafic sont recueillies en temps réel par des boucles de comptage. Lorsque le trafic se densifie, le système induit une baisse de la vitesse avant la saturation pour maintenir une circulation fluide le plus longtemps possible.

### Mise en oeuvre

La vitesse varie ainsi de façon automatique, tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, en fonction des conditions de circulation réelles. Elle est modulée de 130 km/h à 110 km/h dans le sens nord-sud et entre 130 km/h et 70 km/h dans le sens sud-nord, par paliers de 20 km/h. La situation normale est rétablie lorsque le trafic redevient moins dense.

### Un dispositif au service des usagers

- un meilleur confort de conduite et une amélioration de la sécurité, grâce à :
  - la diminution des ralentissements (moins de phénomènes d'accordéon) ;
  - la diminution des manœuvres de dépassement (moins de changements de files et de coups de freins) ;
- une diminution du stress grâce à une conduite plus apaisée ;
- un gain de temps : une réduction des vitesses pratiquées peut faire gagner plusieurs minutes en évitant la formation de bouchons ;
- des économies de carburant, un gain sur les impacts environnementaux, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre.

### Les panneaux mis en place pour informer les usagers

Pour informer les automobilistes, des panneaux informatifs pour indiquer aux usagers qu'ils entrent dans une zone de vitesse régulée, (implantés sur toutes les bretelles d'accès) ou qu'ils en sortent (implantés en fin de section),



C51a



C51b

*Panneaux informatifs implantés sur toutes les bretelles d'accès et en fin de section*

### Les panneaux de limitation de vitesse

Ils sont implantés en pleine voie indiquant à l'utilisateur qu'il rentre sur une section à vitesse régulée et prescrivent la vitesse à respecter. La vitesse maximale autorisée est également rappelée par des panneaux lumineux en accotement de l'A63. Au total, ce sont onze panneaux lumineux qui ont été installés.



*Panneaux de vitesse variable en section courante*

Pour mieux comprendre la régulation dynamique des vitesses, découvrez l'animation sur le site internet de la DIR Atlantique <http://www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr/>